

Document préparatoire

Examen de certification

La certification

La certification au titre de Développeur Économique (D. Éc.) est décernée par l'APDEQ depuis près de 40 ans, et est reconnue à travers le Canada. Elle valide les compétences, développées grâce à une combinaison de formation de base, des formations de perfectionnement et une expérience pertinente minimale (minimum 3 ans). L'examen de certification vient donc mesurer le niveau d'acquisition de ces compétences, sur la base des missions, concepts et compétences identifiées au Référentiel de compétences en développement économique, développé par l'APDEQ et le Centre Laurent Beaudoin en 2015 et mis à niveau en 2022.

Afin de maintenir son titre de D.Éc., une recertification est obligatoire à chaque 3 ans.

L'examen

L'examen, en mode virtuel, comporte 3 sections : questions à choix multiples, questions à développement, partie orale. Prévoir une durée maximale de 2 heures 30 minutes pour la partie écrite de l'examen et une durée maximale de 45 minutes pour la partie orale de l'examen.

L'examen écrit aura lieu vendredi le 17 novembre de 8 h 45 à 11 h 30.

Pour l'examen orale, nous vous contacterons bientôt afin de déterminer la date avec vous.

LA NOTE DE PASSAGE DE L'EXAMEN EST FIXÉE À 75%

Pour l'examen écrit, les questions Vrai ou Faux et à choix multiples valident vos connaissances générales sur différentes dimensions de l'économie, et sur les principes et concepts du développement économique et son environnement;

Document préparatoire

Examen de certification

Les sujets abordés

Les questions à développement sont basées sur les missions du développement économique, tel que définies au Référentiel :

Accompagnement des entreprises (en démarrage, croissance, reprise)

- + Démarche d'intervention
- + Programmes, écosystème

Animation économique du milieu

- + Mobilisation des acteurs
- + Acceptabilité sociale des projets

Promotion du territoire et préparation à l'investissement étranger

- + Stratégies de développement du territoire
- + Stratégies d'attraction d'investissements

Valorisation des infrastructures et des espaces d'activité

- + Innovation
- + Transformation des zones d'activité

Et une section sur la Gestion stratégique du développement économique local

- + Mesures de performance
- + Structures de développement économique, rôle du développeur économique
- + Réseaux



Document préparatoire

Examen de certification

Politique de reprise d'examen

Dans le cas d'un échec, le(la) candidat(e) pourra reprendre l'examen lors de la prochaine séance d'examen prévue au calendrier de l'APDEQ. Au cours des semaines suivants la tenue de l'examen, une rencontre avec le(la) candidat(e) sera proposée, afin d'identifier les endroits présentant des faiblesses, et ainsi l'orienter pour mieux préparer sa reprise d'examen.

Il(elle) doit acheminer à l'APDEQ, à l'intérieur d'un an suivant l'examen, une demande signifiant son intention de procéder à une reprise, en précisant son plan de travail pour assurer une préparation adéquate (formations, mentorat, séances de codéveloppement, etc.). Des attestations de participation ou de réussite concernant ces activités seront aussi exigées lors du dépôt du formulaire d'inscription.

Si cette demande parvient à l'APDEQ plus d'un an suivant son examen, le(la) candidat(e) devra alors procéder à une nouvelle demande d'inscription, en fournissant les documents requis (CV, formulaire d'inscription, preuve de participation ou de réussite aux formations, etc.), et soumise à l'évaluation par le comité Formation de l'APDEQ.